



SCEA Geneviève Mégret
Haras de Clarbec
14130 Clarbec

Contrat de saillie 2021

Armani Van Overis Z

L'Acheteur : _____
Adresse : _____
Code Postal et Ville : _____
Tél : _____
Mail : _____ @ _____

Conditions de vente

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon **Armani van Overis Z** :

En IAF (insémination de semence fraîche) au Haras du Géry (79) aux conditions suivantes :

- **264 € TTC** (TVA 10%) * soit 240 € HT de frais techniques et de forfait mise en place et suivi gynécologique (réglés ce jour par chèque joint au contrat à l'ordre du **Haras du Géry**)
- **550 € TTC** (TVA 10%) * soit 500€ HT de solde (chèque à joindre à la réservation et encaissé si le poulain est vivant à 48 heures à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret**)

** Sous réserve de modification du taux de TVA*

En IAR (insémination en semence réfrigérée) aux conditions suivantes :

- **330€ TTC** (TVA 10%) * soit 300€ HT de frais techniques et frais de transport (3 envois de semence compris) (réglés ce jour par chèque joint au contrat à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret**)
- **550€ TTC** (TVA 10%) * soit 500€ HT de solde (chèque à joindre à la réservation et encaissé si le poulain est vivant à 48 heures à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret**)
- Frais de transport envoi supplémentaire : chaque transport de doses sera facturé **72 Euros TTC** soit 60 Euros HT (TVA 20%) *

** Sous réserve de modification du taux de TVA*

En IAC (insémination en semence congelée)

- **275€ TTC** (TVA 10%) * soit 250€ HT de frais techniques (réglés ce jour par chèque joint au contrat à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret**)
- **550€ TTC** (TVA 10%) * soit 500€ HT de solde (chèque à joindre à la réservation et encaissé si le poulain est vivant à 48 heures à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret**)
- **116,40€ TTC** (TVA 20%) * soit 97€ HT de frais d'envoi de paillettes (réglés ce jour par chèque joint au contrat à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret**)

** Sous réserve de modification du taux de TVA*



SCEA Geneviève Mégret
Haras de Clarbec
14130 Clarbec

- ✓ Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde que si le poulain est vivant à 48 heures. Si la jument ne donne pas naissance à un poulain viable à 48 heures, le certificat vétérinaire devra nous être fourni dans les 48 heures.
- ✓ Les frais techniques et d'envoi de paillettes ne sont ni remboursables, ni reportables.
- ✓ Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal

Conditions d'utilisation

La saillie est réservée pour la jument : _____

N° Sire : _____

Origines : _____

Centre d'insémination choisi : _____

Transfert d'embryon : Oui Non

- ✓ L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
- ✓ Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.
- ✓ Le Vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de semence pour les juments ayant été inséminées sur au moins 3 chaleurs et n'étant pas gestantes.
- ✓ La semence envoyée à l'Acheteur ne pourra être utilisée que pour cette **seule jument** et ce contrat n'est valable que pour **un seul et unique poulain**.
- ✓ Si plusieurs embryons sont récoltés à partir d'une même insémination, il sera facturé autant de soldes supplémentaires que de gestations constatées.
- ✓ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des **3 chèques** à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret** correspondants aux frais techniques, au solde de saillie et aux frais de transport



**SCEA Geneviève Mégret
Haras de Clarbec
14130 Clarbec**

- ✓ L'Acheteur accepte, de recevoir de la semence congelée, en lieu et place de semence réfrigérée, en cas d'indisponibilité du cheval.

En cas d'insémination en semence congelée (IAC) :

- ✓ Chaque contrat de vente comprend 18 paillettes de semence congelée.
- ✓ Les doses non utilisées restent la propriété du Vendeur. L'Acheteur s'engage à renvoyer au Vendeur toutes les paillettes (utilisées et non utilisées)
- ✓ Le recours à l'ICSI (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde) n'est pas autorisé par ce présent contrat et fera l'objet d'un contrat spécifique.

**L'Acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat.
Il accepte les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.**

Fait à : _____ **Le** _____

Signature de l'Acheteur (précédée de la mention « lu et approuvé ») :
(Paraphe sur la première et deuxième page)

Signature du Vendeur :

Coordonnées bancaires SCEA Geneviève Mégret :

RIB : 30004 02330 00010009268 25

IBAN : FR76 3000 4023 3000 0100 0926 825

BIC : BNPAFRPPXXX